

Les descendants de Sulpice



François Darnault x Catherine Guérard

bail à ferme de la métairie du Petit Grange Neuve à Liniez par
François Darnault, marchand, fermier au domaine de Grange Dieu,
en date du 31 octobre 1763

AD 36 - 2E_?

Du 31: 8^{bre} 1763:

Pardevant Le Notaire de la Baronnie de Couzou
et devant ~~la~~ sousigné
fut Present François D'armant marchant demeurant
au domaine de Trauge dioc. Lulle parisse de Couzou lequel
devoit avoir affermé le domaine atlié de ferme courtoise des
tous fruits Judiciaires pour le temps le Bours de trois, six, ou
Nouf années qu'on Commencé par la possession des terres aujour d
saint Georges ~~D'armant~~ ainsi que pour la jouissance des prés; le pour
Lecture jouissance de tout aujour de saint michel Le dicit le finison
aparis jours a l'expiration de ~~de~~ trois, six, ou Nouf années le tout
ou trois des parts de départz J'interrompre le pour dudit Present
soit la fin de cest fait trois mois avant l'expiration de l'inter
trois ou six premier années du dicit, quo ~~qu'~~ faisant il demurra Nul
le de milie; a ce propos de faire jouir durant ledit temps audit
titre amichel le Charles Courant fues labourmes pour autres dicit
au domaine de grande ~~de~~ la perspective de liquier ~~de~~ par est Ce
auplant le pour pour lors durant ledit temps Et a passer
le dit l'inter Domaine le mutairie de petit Grandme fût le led
Perspective de liquier consistant la maison de demore; Grand; l'inter
surgerie, trois abbés, Cour, Coursiere, Premieres autres terres
labouable l'inter le renouvellement tout les terres appartenant
Courtoise de dependant de la dite mutairie sans le faire au
l'inter le dicit, pour pour le dit le pour pour de ledit
inter le dicit. Quelle ~~de~~ de d'armant ~~de~~ de d'armant
de famille Courtoise ~~de~~ de le faire sans faire ~~de~~
sans aucune degradation de labour le dit Les terres
du dit Les l'inter fût le fait ou Courtoise sans pour
Les D'armant, D'armant, ou doubles, D'armant Les
qui ont continue de la Clos d'armant d'armant pour led
Les d'armant a la fin de dit present d'armant, Comme
D'armant

Le dicit le pour
D'armant



aussi de l'empereur par les seigneurs ainsi qu'ils se obligent
à leur forte dudit lieu tant les Tailleur-Dalles, Vainis,
sous le fermier dudit lieu en l'état que l'état s'ensuivra
sans aucune distinction Comme parment l'état de l'année
litt'e: front les Gros la Meun, vides faits le plus souvent, le
Cultures annuellement dans le terrain d'après avec l'indemnité
sans frais de l'empereur de l'année; qui obligent l'année de
le les deux fois de l'année sans aucun l'empereur.

Les fermiers neufs arrivent pour leur culture des terres dudit
domaine tant grosse que menue de toutes les terres front au pied
annuellement fermiers parment de l'année de l'année parment
litt'e de l'année de l'année de l'année; qui ont l'année de l'année
l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
pour leur culture parment; parment de l'année de l'année de l'année
Pour les l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
Le marquisat de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
avis au l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
matériaux neufs pour la réparation dudit domaine, l'année de l'année
l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
aussi l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
Pour l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année

Ne pourront les dits fermiers tenir audit domaine du l'année
Grange Neuve au lieu de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
que dudit fr. de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
aussi de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
Consentir par l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année
de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année de l'année

D'heintion de la location de l'entité duquel écrit ledites parties
ont été de la forme de quatre vingt quinze livres; sollicités
ledites parties de fournir une Grosse des propriétés, l'uniformité de
leurs dépenses au dit lieu; qui fut approuvé du Conteur et obligé
consentir par les parties au profit ledit jour vingt sept mars
mil sept cent soixante trois le dit au dit lieu de la demande
autres hypothèques par cinq sols pour la dite obligation
fait la grosse audit lieu au Bureau de Mons. Not. au
signé le six sept cent soixante trois le trente
jour d'octobre après midi heures de Louis Grenet tailleur
habitant ledit lieu de la ville de Mons. Et dernier demeurant tous ledits
l'entité de la ville de Mons. Et de la forme de la grosse au dit lieu
quintaine de la dite parties ledits. Neanmoins signé de la grosse
suivent les données par les parties après lecture d'elles
approuvé les Not. Communal le dernier jour de la grosse au dit lieu
pour soussigner

Darmant de Grenet

Grenet

Contrôlé à la Cour le 4 octobre 1787. Not.

Reçu et payé par
Deniquet de Boillable

